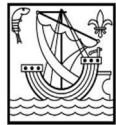




CENTRES DE LOISIRS 2024-2025 **DECLIC ADO 11/15 ANS 2024-2025**



Retrouvez les tarifs ainsi que le règlement intérieur des inscriptions et facturations sur la page d'accueil du portail familles, rubrique « DOCUMENTATIONS » :
<https://eaf.boulognebillancourt.com/documents>

▪ INSCRIPTIONS

- > En ligne : eaf.boulognebillancourt.com du **mercredi 3 juillet** à 8h au **mercredi 4 septembre** à 22h00.
- > En mairie : à partir du **mercredi 3 juillet** à 8h30

▪ ANNULATIONS

- > En ligne : eaf.boulognebillancourt.com **Jusqu'au mercredi 4 septembre 22h00.**

À défaut d'annulation, l'inscription entraîne facturation.

- > Première période : Si l'enfant n'a été présent à aucun mercredi (ou samedi pour le dé clic ado) du mois de septembre, l'inscription pourra être annulée sans entraîner de facturation. La demande doit être faite par écrit à l'EAF (courriel via le portail familles ou courrier) avant le 30 septembre. L'annulation portera sur toute l'année scolaire.
- > Périodes suivantes : L'annulation des périodes suivantes doit se faire par écrit au plus tard un jour ouvré avant le début de la période via la messagerie du portail familles ou par courrier adressé à l'EAF (cachet de la Poste faisant foi).
- > En l'absence de demande d'annulation écrite et même si l'enfant n'est pas présent, toute la période sera facturée (inscription vaut facturation et paiement).

▪ FACTURATION

La facturation est forfaitaire à la période.

Toute inscription est ferme et vaut paiement si elle n'est pas annulée aux dates indiquées par la Ville sur ses supports de communication, et ce, même si l'enfant n'a jamais été présent au cours de la période. Ce montant est dû, quel que soit le nombre de séances auxquelles l'enfant a assisté durant la période.

▪ DOCUMENTS À FOURNIR

- > Fiche sanitaire à remettre au directeur du centre de loisirs le premier jour de fréquentation.

CENTRES DE LOISIRS MERCREDIS

Du mercredi 11/09/2024 au mercredi 02/07/2025

> **HORAIRES** : 8h15 à 18h30

Accueil du matin : 8h15 à 9h

Accueil / Sortie du midi : 11h50 à 12h10

Accueil / Sortie de l'après-midi : de 13h15 à 13h30

Sortie possible : de 16h30 à 16h45

Puis sortie libre : de 17h30 à 18h30

Les centres de loisirs ferment à 18h30 impérativement. **Merci de respecter les horaires indiqués.**

CENTRES MATERNELS

Abondances 48 rue des Abondances (accès par le 31-33 rue de Saint Denis)

Belle Feuille 26, rue de la Belle Feuille

Castéja 156, rue Castéja

Dôme 12-14, rue du Dôme

Fessart 34, rue Fessart

Gabriel et Charles Voisin 92, Rue Gabriel et Charles Voisin

Jean Guillon 16, avenue Pierre Grenier

Lazare-Hoche 1 bis, rue Lazare-Hoche

Numérique 26, rue Yves Kermen

Peupliers 16, rue des Peupliers

Point du Jour 147, rue du Vieux Pont de Sèvres

Robert Doisneau 26, allée Robert Doisneau

Sciences et Biodiversité 14, traverse Jules Guesde

Seine 34, rue de Seine

Sèvres/Galliéni 210, rue Galliéni

Silly 27, rue de Silly

CENTRES ELEMENTAIRES

Billancourt 92, Rue Gabriel et Charles Voisin

Castéja 1384, rue du Vieux Pont de Sèvres

Denfert-Rochereau 92, rue Denfert-Rochereau

Escudier 51, rue Escudier

Ferdinand Buisson 85 rue du Point du Jour

Glacières 14, rue de Clamart

Maître Jacques 2, rue Maître Jacques

Numérique 26, rue Yves Kermen

Robert Doisneau 22, allée Robert Doisneau

Saint Denis 31-33, rue Saint Denis

Sciences et Biodiversité 12, traverse Jules Guesde

Sèvres 36, rue de Sèvres

Silly 29 bis, rue de Silly

Thiers 85-87, rue Thiers

DECLIC ADO MERCREDIS

Du mercredi 11/09/2024 au mercredi 11/06/2025

DECLIC ADO SAMEDIS

Du samedi 14/09/2024 au samedi 14/06/2025

DECLIC ADO SOIRS

(mardi, jeudi, vendredi)

Du jeudi 12/09/2024 au vendredi 13/06/2025

> **HORAIRES MERCREDI ET SAMEDI**

De 13h30 à 19h00

Sortie libre : de 17h30 à 19h00

Le Déclic Ado ferme à 19h00 impérativement.

Merci de respecter les horaires indiqués.

> **HORAIRES SOIRS (MARDI, JEUDI, VENDREDI)**

De 16h30 à 19h00

Le Déclic Ado ferme à 19h00 impérativement.

Merci de respecter les horaires indiqués.

> **LIEU** : **Centre-Ville** 60, rue de la Belle-Feuille (entrée par l'arrière du bâtiment)